SwissWinds Development
Rue du Grand-Pont 8, CH-1971 Grimisuat
Tel. +41 27 398 11 11

Parc éolien de la "Combe de Barrasson"

Plan du PAD

Commune de Bourg-Saint-Pierre

Légende

- Chemin pédestre
- Zone de production d'énergie éolienne - Perimetre PAD
- Limite Communale
- Ouvrages de protection contre les avalanches
- Position du mat de l'éolienne
- Aire d'implantation et fondation de l'éolienne
- Place de rebroussement en remblais - déblais
- Emprise des pales de l'éolienne
- Parcellaire
- Cables électriques
- Lignes haute tension
- Lacs et plans d'eau
- Reseau hydrogaphique

Secteurs d'accès aux éoliennes, courbes (7 mètres)

Tronçons existants à adapter
- selon coupe-type G-G'

Tronçons à créer
- selon coupe-type G-G'

Secteurs d'accès aux éoliennes, rectilignes (4 mètres)

Tronçons existants à adapter
- Selon coupe-type D-D'
- Selon coupe-type F-F'

Tronçons à créer
- Selon coupe-type A-A'
- Selon coupe-type B-B'
- Selon coupe-type C-C'
- Selon coupe-type E-E'

Coupes-types des accès
- Situation des coupes

Zone d'affectation
- Zone agricole 2
- Zone inculte
- Zone de protection de la nature d'importance cantonale
- Zone de protection du paysage d'importance communale
- Secteur archéologique

Périmètres de danger
- Périmètre de danger avalanche
- Zone danger de crue faible
- Zone danger de crue moyen
- Zone danger crue résiduel
- Zone danger de crue élevé

ECHELLE(S)	
1:1 500	
DATE	DESSINATEUR
23 juillet 2014	JAR
No DOSSIER	No PLAN
12039	12039.01

Modification(s)	Dessinateur(s)	Vérifié
14.03.2019	JAR	SPI

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 22 MAI 2019
Droit de sceau: Fr. .....
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

Approuvé par le Conseil Communal en séance du : 25.07.2016

Approuvé par l'Assemblée Primaire en séance du : 13.03.2017

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du : .....

BTEE SA - Environnement | Sécurité | Aéroportuaire

Valais : Entre Ciel et Terre 1 - CH - 1933 SEMBRANCHER / tél : + 41 27 783 33 70
Genève : Voie-des-Traz 20, CP 1152 - CH - 1211 GENEVE 5 / tél : + 41 22 791 07 81
Fax : +41 27 783 33 77 / info@bteesa.com/ www.bteesa.com

DCE du 22.05.2019:
d'homologuer le plan d'aménagement détaillé (PAD) *« Parc éolien de la Combe de Barasson »* avec son règlement tels qu'acceptés par l'assemblée primaire de Bourg-St-Pierre le 13 mars 2017 (plan et règlement version de mars 2019). Le plan du PAD, version de mars 2019, sera adapté s'agissant de l'emplacement des éoliennes Nos 1, 4 et 7 en fonction des exigences du Géologue cantonal et présenté au Conseil d'Etat en vue de sa légalisation avant l'établissement des dossiers des futures demandes d'autorisation de construire. Les articles suivants devront être modifiés :